

Gouvernement du Québec

### **Décret 993-2011**, 28 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Frédéric Guay comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Frédéric Guay, directeur général de la planification, de l'analyse économique et des ressources financières du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, administrateur d'État II, au traitement annuel de 139 579 \$ à compter du 17 octobre 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Frédéric Guay comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56404

Gouvernement du Québec

### **Décret 994-2011**, 29 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Gagnon comme sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Michel Gagnon, administrateur d'État II au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au même classement et au traitement annuel de 161 440 \$, à compter du 11 octobre 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Michel Gagnon comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56405

Gouvernement du Québec

### **Décret 995-2011**, 28 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de madame Johanne Bourassa comme sous-ministre associée responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire générale de la Commission des partenaires du marché du travail

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001) prévoit que le gouvernement nomme le secrétaire général de la Commission après avoir obtenu un avis formel de cette dernière et que le secrétaire général est aussi le sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec;

ATTENDU QUE l'avis requis par la loi a été obtenu;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Johanne Bourassa, sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et des Aînés, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire générale de la Commission des partenaires du marché du travail, au même classement et au traitement annuel de 140 186 \$, à compter du 11 octobre 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56406